

Institut Africain de Gouvernance
Assemblée Générale Ordinaire des membres
Cotonou le, 31 mai 2025

Rapport sur la Gouvernance de l'IAG
Durant l'exercice 2024

Le présent rapport a pour objet de rendre compte non seulement du fonctionnement des organes de gouvernance de l'IAG durant l'exercice 2024, mais fera aussi le point des admissions de nouveaux membres au cours de cette même période.

Sommaire

1. Fonctionnement du Conseil d'Administration et de son Bureau
2. La Délégation Générale
3. Les conventions réglementées
4. L'évaluation des organes de gestion de l'IAG
5. Le point des Admissions

Conformément aux statuts et au règlement intérieur, le Conseil d'Administration et ses organes de gestion ont fonctionné normalement au cours de l'année 2024.

1. Fonctionnement du Conseil d'administration et de son Bureau

1.1 Fonctionnement du Conseil d'administration

1.1.1 Organisation du Conseil

Désignation	Effectif	Normes	Statut
Nombre de membres	10	Maximum : 15	Conforme
Hommes / Femmes	6/4 (66%)	40% minimum par genre	Conforme
Administrateurs de plus de 75 ans	1	1/3 au maximum	Conforme
Administrateurs en activité	8	2/3 au minimum	Conforme

L'organisation du Conseil est conforme et parfaite à la date du 31 décembre 2024.

1.1.2 La tenue des réunions du Conseil d'Administration

Désignation	Nombre	Dispositions statutaires	Observations

Nombre de réunions	4	4	Conforme
Taux de participation des administrateurs aux réunions du Conseil	24 février : 70% 27 avril : 80% 14 sept. : 80% 30 nov. : 90%	100 %	A améliorer (80% en moyenne)
Assemblée Générale ordinaire	Réunie le 22 juin 2024	Avant le 30 juin 2024	Conforme

Conformément au calendrier du déroulement de ses activités, le Conseil d'Administration s'est réuni le 24 février, le 27 avril, le 14 septembre 2024, et le 30 novembre 2024. Il n'y a pas eu de report de date de réunion.

Il a également dû tenir une session extraordinaire le 11 mai 2024 aux fins d'apprécier les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023 à l'aune du rapport du Commissaire aux Comptes.

L'Assemblée Générale ordinaire s'est réunie le 22 juin 2024, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Pour la tenue des conseils, il est observé durant cette période sous revue une moyenne de 80% du quorum des administrateurs aux réunions.

Loin de l'objectif de 100%, on note cependant une amélioration du score de participation d'une réunion à une autre. Ce qui dénote des efforts consentis par les Administrateurs pour être présents aux réunions du Conseil.

1.1.3 Les Administrateurs

Le Conseil d'Administration ayant acté la démission de l'Administrateur Mme Binta N'DOYE au cours de sa session du 14 septembre 2024, il est désormais composé de dix (10) membres comme suit :

- | | |
|--------------------------------|-----------|
| 1. M Fogan SOSSAH, | Président |
| 2. M. Abou KABASSI, | membre |
| 3. M. Victor EHE, | membre |
| 4. Mme Céline AMOUDA SAIZONOU, | membre |
| 5. M. Justin BARO, | membre |
| 6. Mme Mariame HIEN-ZERBO, | membre |
| 7. M. Kouamé KOUASSI, | membre |
| 8. Mme Josiane TCHOUNGUI, | membre |
| 9. Mme Josiane KOSSOMI, | membre |
| 10. M. Servais ADJOVI, | membre |

1.1.4 Participations des Administrateurs aux réunions du Conseil

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

Nr	Noms	Nombre d'absences	Taux de participation	Dispositions statutaires	Observations
1	Fogan SOSSAH	0	100%	100%	
2	Abou KABASSI	0	100%	100%	
3	Victor EHE	1	75%	100%	Absent à la réunion du 24 février 2024
4	Mme Céline Amouda SAIZONOU	0	100%	100%	
5	Justin BARO	1	75%	100%	Absent à la réunion 24 février 2024
6	Mme Mariame HIEN-ZERBO	1	75%	100%	Absente à la réunion du 27 Avril 2024
7	Kouamé KOUASSI	0	100%	100%	
8	Mme Josiane TCHOUNGUI	1	100%	100%	Absente à la réunion du 30 novembre 2024
9	Mme Josiane KOSSOMI	1	75%	100%	Absente à la réunion 14 septembre 2024
10	Servais ADJOVI	0	100%	100%	
	Conseil	5	90%	100%	

Les administrateurs ont été assidus à 90% aux réunions du conseil.

Il est à rappeler que selon les dispositions statutaires article 11.4, « **la fonction d'administrateur cesse ... à la suite de (03) trois absences aux réunions au cours d'un même exercice, le nombre d'absences étant limité à (02) deux** »

Aucun Administrateur n'a été absent plus de deux (02) fois au cours de l'année 2024

1.1.5. Etat des cotisations des Administrateurs

N#	Nom Prénoms	COTISATIONS 2023	COTISATIONS 2024
1	SOSSAH Fogan	Reçue	Reçue
2	KOUASSI Kouamé	Reçue	Reçue
3	BARO Damo Justin	Reçue	Reçue
4	Mme HIEN-ZERBO Mariame	Reçue	Reçue
5	EHE Victor	Reçue	Reçue
6	Mme TCHOUNGUI Josiane	Reçue	Reçue

7	ABOU-KABASSI Kassimou	Reçue	Reçue
8	Mme SAIZONOU Amoudatoulaï Céline	Reçue	Reçue
9	KOSSOMI Josiane	Reçue	Reçue
10	M. ADJOVI Servais	Reçue	Reçue

Tous les administrateurs sont à jour de leur cotisation au titre des années 2023 et 2024 à la date du 31 décembre 2024.

1.2 Fonctionnement du Bureau du Conseil

1.2.1 Composition du Bureau

Le Bureau est composé de 5 Administrateurs, y compris le Président du Conseil d'Administration qui en assure la présidence. Son effectif n'a pas changé.

1.2.2 Tenue des réunions du Bureau

En prélude aux réunions du Conseil, et conformément à son calendrier de travail, le Bureau du Conseil s'est réuni régulièrement le 03 février 2024, le 06 avril 2024, le 10 août 2024, et le 09 novembre 2024 pour préparer et organiser les sessions du Conseil sur la base de l'ordre du jour et des rapports rattachés.

Aussi et conformément à ses prérogatives, le Bureau fait également le suivi des recommandations du Conseil d'Administration, puis apprécie la gestion de la Délégation Générale.

Le taux de participation aux réunions du bureau est de 100% au cours de la période sous revue.

1.2.3 Etat des cotisations des membres du bureau du Conseil

N#	Nom Prénoms	COTISATIONS 2023	COTISATIONS 2024
1	SOSSAH Fogan	Reçu	Reçu
2	EHE Victor	Reçu	Reçu
3	Mme TCHOUNGUI Josiane	Reçu	Reçu
4	ABOU-KABASSI Kassimou	Reçu	Reçu
5	Mme SAIZONOU Amoudatoulaï Céline	Reçu	Reçu

Tous les membres du bureau du Conseil sont à jour de leur cotisation à la date du 31 décembre 2024. Ce qui dénote de l'engagement des membres du Bureau à donner l'exemple d'une bonne gouvernance au niveau de l'Institut.

2. La Délégation Générale

La délégation Générale est l'organe de gestion de l'Association. Elle rend compte au bureau du Conseil. Elle est dirigée par le Délégué Général, en collaboration avec le Trésorier et le Secrétaire Général. Le Délégué Général supervise également les organes d'animation de l'association tels que les commissions, et les responsables pays.

2.1 Le Délégué Général

Il a exercé ses fonctions en s'efforçant de mettre en œuvre les décisions et les orientations données par le conseil d'administration. Il a participé à toutes les réunions du bureau du conseil et à celles du conseil d'administration.

2.1.1 Exécution des objectifs pour l'an 2024

Objectifs	Prévision	Réalisation	Observations
Effectif	90	72 (80%)	L'effectif est porté à 72 contre une prévision de 90 membres au 31 décembre 2024. Soit une réalisation de 80%
Cotisations	90 (100%)	35 (38,89%)	37 membres sont en retard pour CFA 11,1 millions à la date du 31 décembre 2024
Exécution du budget	34 710 000	17 197 100 (50%)	Le budget de l'année 2024 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de CFA 34 710 000. Il est exécuté au 31 décembre 2024 pour un montant de CFA 17 197 100, soit 50%.

L'effectif de l'association est passé à 72 membres avec l'adhésion de 05 nouveaux membres, sachant qu'il était prévu d'atteindre 90 membres au 31 décembre 2024.

Les retards de cotisations s'élèvent à 11 100 000 et concernent 37 membres à la date du 31 décembre 2024.

Le taux d'exécution de budget au 31 décembre 2024 est de 50%

2.1.2 Supervision des Commissions et Groupe de travail

Le Délégué Général est chargé de l'animation, de la coordination des activités et des structures de l'association, puis de la mise en exécution des décisions des sessions d'Assemblée Générale, et des Conseils d'Administration.

Sur 4 commissions seules deux sont effectivement fonctionnelles.

La Commission Juridique est en léthargie, après quelques travaux réalisés depuis 2022.

La Commission Développement de l'Effectif et Expansion Géographique est également en léthargie. Son président a déposé sa démission, et la commission devra être reconstituée.

La Commission des Admissions travaille sur la base des dossiers d'admission pour lesquels elle rend son avis de recevabilité. Au cours de l'année, elle n'a connu que cinq dossiers d'adhésion sur lesquels il a statué.

2.1.3 Etat des cotisations des membres de la Délégation Générale

N#	Nom Prénoms	COTISATIONS 2023	COTISATIONS 2024
1	EKUE Assiongbon-Dadjin	Reçu	Reçu
2	SESSINOU Honoré	Reçu	Reçu
3	M. OUATTARA Kidou	Reçu	Reçu

Au niveau de la Délégation Générale tous les membres sont à jour de leur cotisation à la date du 31 décembre 2024.

2.2 Le Secrétaire Général

Support administratif de l'IAG, Mr SESSINOU assure l'intérim du poste de Secrétaire Général depuis février 2024. Il a participé à toutes les réunions du Conseil d'administration, du Bureau du Conseil, et de l'Assemblée Générale.

Il a dressé tous les procès-verbaux approuvés par les administrateurs. Il assure aux côtés du Délégué Général et du Trésorier le suivi des décisions et des recommandations de l'Assemblée et du Conseil.

Il demeure que l'intérim ne saurait perdurer, et il convient donc de pourvoir à ce poste pour en assurer sa stabilité.

2.3 Le Trésorier

Mr OUATTARA Kidou assure désormais la charge du Trésorier, en remplacement de Mr CISSE Abdoul Hadi qui a renoncé au poste en raison de ses charges professionnelles qui sont difficiles à s'accommoder avec celles du Trésorier de l'IAG.

Des insuffisances dans l'organisation comptable relevées par le Commissaire aux Comptes à l'arrêté des comptes 2023, et qui impliquent des mesures correctives immédiates ont été mises en œuvre, en l'occurrence le recrutement d'un comptable, ainsi que la tenue des comptes et l'établissement des états financiers en conformité avec les règles de l'OHADA. Aussi, les comptes de l'exercice 2024 qui vous sont soumis pour approbation ont été arrêtés suivant les recommandations du commissaire aux comptes et sont en conformité avec les dispositions de l'OHADA.

2.4 Les Commissions

Seules la Commission Formation, et la Commission Admission ont fonctionné normalement durant la période sous revue.

Les deux autres commissions à savoir la Commission Juridique, la Commission du Développement de l'Effectif et de l'Expansion Géographique n'ont livré aucune activité au cours de la période.

Des diligences sont en cours pour la reconstitution de ces deux commissions.

2.5 Les Responsables Pays

Dans sa stratégie de redynamisation des activités au niveau des pays, le Conseil d'Administration au cours de sa session du 27 Avril 2024 a ratifié les nominations de Responsables Pays pour le Togo et le Cameroun à savoir :

- Cameroun : Mme Josiane TCHOUNGUI
et Mme Marie André BEMBONG

- Togo : Mme Danielle MORNET-ASSOGBAKPE
et Me Eric Sossah

3. Les Conventions règlementées

Aucune convention règlementée n'a été conclue entre les dirigeants et l'association au cours la période sous revue.

4. L'évaluation des organes de gestion

Au titre de l'exercice 2024, une évaluation des organes de gestion a été effectuée par les Administrateurs. Cette évaluation a connu la participation de tous les Administrateurs qui ont apporté leur appréciation sur le fonctionnement des organes de gestion de l'IAG.

Un rapport de l'évaluation a été dressé par le Délégué Général, puis soumis au Conseil d'Administration qui en a pris acte avec des recommandations sur les points d'insatisfactions qui sont plutôt des suggestions ou des observations, à savoir :

- des exhortation à pousser à la création des démembrements IAG dans divers pays ;
- la planification stratégique pour laquelle le Délégué Général s'est engagé à apporter les corrections idoines ;
- la finalisation des pages du site Web IAG ;
- le faible taux de participation aux webinars ;
- Organiser des webinars avec des thèmes portant sur une meilleure connaissance de l'Afrique et des défis auxquels le continent est confronté, etc.
- Le peu de visibilité sur la Commission Juridique, et la Commission du Développement et de l'Expansion Géographique.

En somme, les Administrateurs ont exprimé en général une bonne appréciation du fonctionnement des organes de gestion de l'IAG

5. Les Admissions

Nouvelles adhésions effectives

Seulement cinq (05) nouvelles adhésions ont été enregistrées au cours de la période sous revue :

N°	Candidats	Parrain/Marraine	Pays	Statut
01	Carlos Maxime MEVI	Assiongbon EKUE	Gabon	Admission approuvée par le Bureau du Conseil le 10 Août 2024
02	Didier AKOUETE	Assiongbon EKUE	France	Admission approuvée par le Bureau du Conseil le 10 Août 2024
03	Martial ADJAH	Honoré SESSINO	Bénin	Admission approuvée par le Bureau du Conseil le 05 octobre 2024
04	Mme ABO KAFANDO Téné Sonia Marilyse	Assiongbon EKUE	Burkina	Admission approuvée par le Bureau du Conseil le 10 novembre 2024
05	Bruno AKPATIGBE	Victor EHE	Togo	Demande d'admission soumis à l'approbation du Bureau du Conseil le 18 novembre 2024

Ces nouvelles adhésions ont porté l'effectif de l'Institut à 72 membres au 31 décembre 2024.

Telle est en substance l'état de la Gouvernance de l'IAG durant l'année 2024 que nous vous soumettons pour votre appréciation.